



CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRANSPORTS TERRESTRES

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Conçoit et propose aux instances dirigeantes tout projet ayant trait au domaine de la sécurité routière. Conduit et évalue les projets. Assure une veille stratégique pour adapter la politique publique de sécurité routière. Participe activement à l'évolution réglementaire, au développement et à l'animation des réseaux.

AUTRES APPELLATIONS :

- Chef de projet sécurité routière

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Proposition et évaluation de la politique publique en matière de sécurité routière
- Collecte de données et réalisation d'études
- Conduite de projets
- Participation à l'évolution réglementaire
- Développement, animation et formation des réseaux

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolutions technologiques en matière de sécurité des véhicules et des infrastructures routières

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours interne et externe

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Déplacements fréquents sur le terrain

Grande disponibilité

Contacts au niveau régional et national

COMPÉTENCES

Savoir-Faire

Savoirs

○ PROPOSITION ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Proposer les axes d'une politique d'information, de formation et de sensibilisation du public de sécurité routière
- Concevoir et mettre en place des indicateurs d'évaluation de l'action publique en matière de sécurité routière
- Evaluer la politique de sécurité routière et proposer le cas échéant des mesures correctrices

- Instances et processus de décision de la Polynésie française
- Rédaction administrative
- Réglementation financière, comptable et budgétaire de la Polynésie française
- Outils de planification de projet
- Méthodes d'analyse et de diagnostic
- Techniques d'estimation financière et d'analyse de coût

○ COLLECTE DE DONNÉES ET RÉALISATION D'ÉTUDES

- Collecter et analyser les données relatives à la sécurité routière
- Gérer la base de données sur les accidents de la route
- Identifier les études à mener en matière de sécurité routière
- Elaborer le cahier des charges des études
- Identifier et impliquer dans le cadre des différentes études les partenaires et instances concernés (services et établissements publics, gendarmerie, etc.)
- Superviser la réalisation des études
- Attester le service fait
- Analyser, interpréter les résultats des études

- Méthodes d'analyse statistique (notions, outils d'analyse, etc.)
- Méthodes d'élaboration d'un cahier des charges
- Règles de la commande publique (code des marchés, appel d'offres, appel à candidature, etc.)
- Méthodes et outils du management par projets et objectifs
- Techniques d'animation d'équipe



Savoir-Faire

Savoirs

 CONDUITE DE PROJETS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Faire appliquer les conclusions et recommandations des études - Définir et planifier les projets et actions à mener - Etablir un plan de communication - Mettre en œuvre des projets et actions d'animation, de sensibilisation, de formation et d'éducation à la sécurité routière (semaine de la sécurité routière, journée mondiale de la sécurité routière, les journées sécurité intérieure, participation aux foires et salons, etc.) - Définir des critères et indicateurs d'évaluation au regard des objectifs des projets - Evaluer l'impact des actions | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de conduite de projet - Méthodes de conduite de projet et d'évaluation - Culture sécurité routière (les modèles du risque, le système homme-véhicule-environnement, les lois de la dynamique, les limites psychophysiologiques du conducteur, les sources de stress, etc.) - Les effets psycho actifs engendrés par une consommation de produits (usage d'un seul produit ou polyconsommation, les différences hommes/femmes, les variations selon l'âge, etc.) - Accidentologie - Connaissance du domaine professionnel - Techniques et outils de communication |
|--|---|

 PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins d'évolution réglementaire du code de la route (normes techniques des véhicules, règles et conditions d'organisation des examens du permis de conduire, dispositions relatives à l'enseignement de la conduite, etc.) - Identifier les besoins d'évolution du cadre réglementaire des activités de transport public de personnes (transport en commun, transport touristique, taxi, etc.) - Emettre un avis sur les propositions de nouveaux textes juridiques | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire du domaine des transports terrestres - Méthodes de veille réglementaire |
|--|--|

 DÉVELOPPEMENT, ANIMATION ET FORMATION DES RÉSEAUX

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Développer le réseau associatif - Suivre, conseiller et évaluer l'action des associations - Instruire les demandes de subvention formulées par les associations, en assurer le suivi et contrôler la bonne utilisation des fonds publics - Organiser les réunions de la commission interservices (Etat/Pays) pour analyse des accidents mortels - Gérer le comité de sécurité routière et participer à la commission du code de la route - Mettre en place et gérer le réseau des référents sécurité routière (Commune, services du Pays, etc.) - Développer un plan de formation adapté au réseau | <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de réunion - Technologie de l'information et de la communication - Connaissance des outils pédagogiques adaptés aux adultes - Connaissance du domaine associatif (réglementation, règles de fonctionnement, etc.) - Techniques de constitution et d'animation de réseaux - Techniques de gestion de conflits - Environnement professionnel |
|--|---|